

LA LUTTE DU FRELON ASIATIQUE SUR LE TERRITOIRE de GUINGAMP-PAIMPOL ARMOR-ARGOAT AGGLOMERATION

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon asiatique s'y est acclimaté et s'y est fortement développé depuis. La Bretagne doit aujourd'hui faire face à la propagation de cette espèce, classée « espèce exotique envahissante et nuisible ». En effet, elle constitue une menace importante pour la biodiversité et pour l'apiculture. Les pertes économiques que le frelon asiatique peut occasionner et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population, justifient certaines mesures.

C'est dans ce contexte que Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération propose une lutte organisée et coordonnée avec les communes du territoire pour limiter le développement de cette espèce.

La FGDON, un partenaire de l'agglomération

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON22), organisme reconnu à vocation sanitaire dans le domaine animal et végétal, coordonne les campagnes de lutte collective en partenariat avec les collectivités. L'idée ? Limiter l'extension de la population de frelons asiatiques en détruisant les nids. Découverts tôt dans la saison, cette destruction peut s'avérer être une action efficace.

Suite au bilan 2017, les nids sont beaucoup plus présents sur le littoral de l'agglomération et dans les centres villes.

Les communes, relais locaux,

Sur le territoire de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération, les mairies conservent la compétence de la lutte contre le frelon asiatique. L'agglomération soutient cette action en participant au financement de la destruction des nids. Elle participe ainsi à hauteur de 20€ pour la destruction des nids primaires (de mars à juin) et 40€ pour les nids secondaires (juillet à novembre). Les mairies apportent une aide complémentaire à la destruction afin de connaître les possibilités et les modalités, contactez votre mairie.

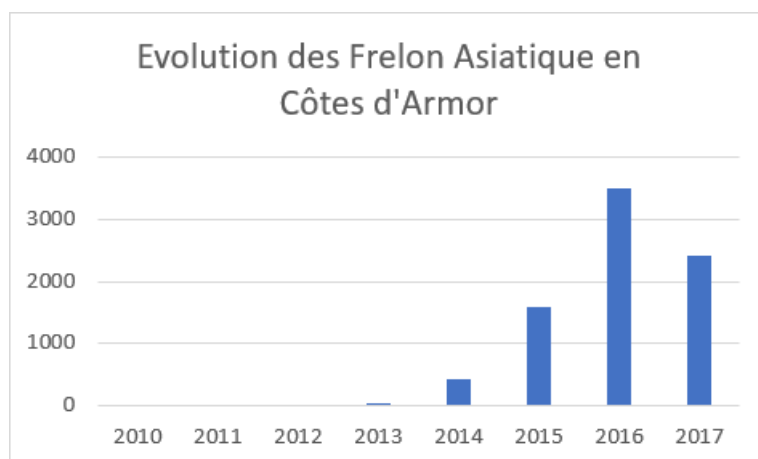
Que faire si vous voyez un nid de frelon asiatique ?

...Contactez votre commune de résidence pour leur signaler le nid afin qu'il puisse faire intervenir un prestataire.

Un référent technique prendra en charge votre demande et pourra se déplacer afin de vous aider.

Pour vous accompagner, des référents techniques communaux pourront vous

- Conseiller et vous informer
- Constater sur place et authentifier les nids de frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid
- Analyser et expertiser (hauteur, type de support, taille accessibilité, moyens techniques utilisables)
- Déterminer le niveau d'urgence de la destruction et compléter le formulaire d'intervention
- Faire appel à une entreprise agréée par le FGDON pour la destruction de nids et s'assurer de la bonne exécution des interventions
- Garantir la sécurité publique avant une manifestation et/ou des intervenants lors de destructions sur des lieux publics ou à risque (balisage, fermeture de site...)



Selon les dernières estimations, les nids de frelons asiatiques sont en baisse en 2017 sur le Département des Côtes d'Armor.

Quelques mots sur l'espèce...

Biologie du Frelon asiatique

Taille : environ 2-3 cm, un peu plus petit que le frelon européen



Origine : Asie

Couleurs : noir et une bande jaune - orange

Proies : les abeilles

Son nid : Il construit un nid piriforme en papier mâché, strié de couleur beige souvent à la cime des arbres, mais attention il peut s'installer partout : hangars, nichoirs, haies, charpentes...

Ce prédateur des abeilles perturbe l'activité de la ruche et dans les cas les plus extrêmes, peut détruire toute la population d'une ruche. Ce frelon bouleverse aussi l'équilibre de l'écosystème par son action de prédation. Piqûre douloureuse, attention aux personnes allergiques.

ATTENTION : Pour votre sécurité, afin d'éviter toute attaque de vespides, ne pas s'approcher à moins de 10 m d'un nid et laisser un professionnel se charger de la destruction des nids

RAPPEL : Les nids découverts entre décembre et mars, ne sont plus habités et ne seront pas recolonisés au printemps suivant. Il n'est donc plus nécessaire de les faire détruire.

le frelon asiatique :

